

ARRÊTÉ

Fixant l'état des listes de candidats enregistrées pour le premier tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 15 et 22 mars 2026

**LE PRÉFET DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées en préfecture et sous-préfectures ;

Vu l'arrêté fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des déclarations de candidatures à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu le tirage au sort de l'ordre des listes candidates intervenu le 26 février 2026 à 19h30, en application de l'article R. 28 du Code électoral ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – L'état des listes des candidatures définitivement enregistrées est fixé, dans les communes du département, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 – Chaque commune est tenue d'afficher le présent arrêté, ainsi que l'intégralité des candidatures la concernant.

Article 3 – Les panneaux d'affichage sont attribués par les maires à chaque liste de candidats, dans l'ordre résultant du tirage au sort effectué en préfecture tel que figurant dans l'annexe jointe.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, les maires des communes du département de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le **27 FEV. 2026**

Le Préfet,



Rollon MOUCHEL-BLAISOT

80 - Somme / Amiens (802)

80131 - Boves

Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus

1 BOVES DEMAIN

Candidat au conseil communautaire

1 Mme COPPENS Nathalie	OUI
2 M. ROBERT Alain	
3 Mme GEORGES Alexandra	
4 M. GOMBART Maxime	OUI
5 Mme MILHEIRO Olga	OUI
6 M. DESCAMPS Frédéric	
7 Mme FOURÉ Emilie	
8 M. GOULIN Pierre	
9 Mme THOREL-MARTIN Patricia	
10 M. COULOMBEL Raphaël	
11 Mme MACRON Lydia	
12 M. DELELIS Allan	
13 Mme DINGREVILLE Danièle	
14 M. VAN GOETHEM Claude	
15 Mme DERAISON Simone	
16 M. BOUFFLERS Kévin	
17 Mme FLAMANT Stéphanie	
18 M. BURRIAT Alexandre	

19 Mme LAGUERRE Apolline

20 M. ROUCOUX Fabien

21 Mme MARLET Isabelle

22 M. RACAULT Loïc

23 Mme POMMIER Marie-Claire

2 BOVES A VENIR

Candidat au conseil communautaire

1 Mme BRARE Marylène	OUI
2 M. BUDIN Patrick	
3 Mme DUFRENE Karine	
4 M. DEREUMAUX Alain	OUI
5 Mme LENNE LEWICKI Agnès	OUI
6 M. DE BLANGIE Thibault	
7 Mme MOLLIENS Françoise	
8 M. LEPRETRE Danyl	
9 Mme TRIQUET Martine	
10 M. DONTGEZ Antoine	
11 Mme SEMEDO DA VEIGA Nathalie	
12 M. CATEL Philippe	
13 Mme HARDOUIN Kathy	
14 M. DAGONET Tristan	
15 Mme SCHIMDT Sophie	
16 M. COLLONVILLE Jean	
17 Mme SELING Gaëlle	
18 M. BOUBERT François	
19 Mme BREBION Dominique	
20 M. THIERRY Éric	
21 Mme DESCAMPS Céline	
22 M. DAULNY Danni	

23 Mme HOUZIAUX Arielle